

A decorative header featuring various school supplies and nature elements. It includes a green pencil, a yellow pencil, a paint palette with various colors, a paper airplane, a globe, and several leaves in shades of green and yellow. The background is a solid green color.

HÉROS DU RECYCLAGE À L'ÉCOLE

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME
DE RECYCLAGE SCOLAIRE D'ENCORP

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024



SOIS UN HÉROS:  RECYCLE!



encorp 
RECYCLE

BUT DU PROGRAMME

Le programme *Héros du recyclage à l'école* d'Encorp a pour but d'accroître le recyclage des récipients à boisson dans l'ensemble de la province en sensibilisant davantage les écoles au recyclage, en leur fournissant le matériel nécessaire pour recycler les récipients à boisson et en les aidant à établir des liens qui faciliteront le processus. Les écoles du programme recevront également du matériel et des incitatifs supplémentaires, en plus de pouvoir participer à différents concours. Dans le cadre d'une promotion spéciale en vigueur jusqu'au 31 mars 2024, Encorp fera don aux cinquante premières écoles à s'inscrire au programme d'une somme équivalente à celle amassée par le recyclage des récipients à boisson!

Le présent document explique le fonctionnement de ce programme pour l'année scolaire 2023-2024. Toute autre question sur le programme peut être adressée à Sereana Simpson, à sereana.simpson@encorpatl.ca.



FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

1. VOTRE ÉCOLE PRÉSENTE UNE DEMANDE D'INSCRIPTION

Si vous souhaitez participer au programme, un membre du personnel (représentant) de votre école doit remplir un formulaire de demande. Le formulaire ainsi que des directives pour la présentation d'une demande sont accessibles sur le site Web d'Encorp, au encorpatl.ca.

Encorp prendra contact avec vous dans les deux semaines suivant la présentation de votre demande.

Ambassadeurs du recyclage

Dans le formulaire de demande, le représentant de votre école devra indiquer qui seront les ambassadeurs du recyclage de votre école, un groupe d'élèves qui assumeront la responsabilité du programme Héros du recyclage à l'école en veillant à ce que les récipients à boisson soient recueillis et recyclés en continu, et en éduquant leurs camarades de classe au sujet de leur recyclage. Il pourrait par exemple s'agir d'une classe, d'un groupe ou d'un club de votre école. Pour remercier les ambassadeurs du recyclage de leur travail, Encorp fournira à chacun des articles promotionnels amusants à l'effigie du programme, tels que des crayons, des casquettes, des boîtes à lunch et des sonnettes de vélo Héros du recyclage, et plus encore.

2. ENCORP COMMUNIQUE AVEC VOTRE ÉCOLE POUR L'INSCRIRE AU PROGRAMME

Une fois votre demande reçue, Encorp communiquera avec le représentant de votre école pour terminer l'inscription de celle-ci au programme. À cette occasion, vous serez informé des dernières étapes que doit franchir l'école pour commencer à recycler. Encorp fixera également une date pour la livraison des fournitures de recyclage et des articles promotionnels.

3. VOTRE ÉCOLE PREND CONTACT AVEC UN CENTRE DE REMBOURSEMENT LOCAL

Une fois qu'Encorp vous aura expliqué le fonctionnement du programme, votre école devra prendre contact avec un centre de remboursement participant et créer un compte commercial auprès de ce centre; vous pourrez alors déposer rapidement les récipients à boisson consignés que vous aurez recueillis et être remboursé plus tard, sans avoir à attendre que le personnel du centre de remboursement les ait comptés. Ce compte permettra également à Encorp d'assurer un suivi du nombre de récipients à boisson recyclés, de sorte que l'école puisse gagner des prix. Votre école pourra également communiquer son numéro de compte aux membres de la communauté; ainsi, lorsque ceux-ci déposeront leurs propres récipients à boisson au centre de remboursement, ils pourront faire don de leurs remboursements de consigne à l'école.

4. ENCORP FOURNIT À VOTRE ÉCOLE DU MATÉRIEL DE RECYCLAGE

Encorp fournira gratuitement aux écoles des bacs Héros du recyclage pour la collecte des récipients à boisson, ainsi que des sacs Héros du recyclage dans lesquels stocker les récipients recueillis. L'organisme discutera avec vous des fournitures de recyclage dont votre école pourrait avoir besoin.



En fonction de la disponibilité des employés d'Encorp et de la distance entre le bureau d'Encorp et votre école, vos fournitures pourraient être déposées sur place par un employé d'Encorp à une date prédéterminée. Si ce n'est pas possible, les fournitures et articles promotionnels vous seront acheminés par un service de livraison.

Un représentant d'Encorp donnera une présentation éducative sur le recyclage des récipients à boisson consignés à l'intention des ambassadeurs du recyclage. Cela pourrait se faire en personne, lors de la livraison des fournitures, ou dans le cadre d'une présentation préenregistrée.

5. VOTRE ÉCOLE RECUEILLE ET RAPORTE LES RÉCIPIENTS À BOISSON TOUT AU LONG DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Une fois tout le matériel nécessaire mis en place, ce sera à votre école et à vos ambassadeurs du recyclage de veiller à ce que les récipients à boisson consignés soient recueillis et recyclés. Bien que l'école soit libre de décider comment elle souhaite procéder, Encorp suggère de placer les bacs Héros du recyclage à des endroits pratiques et de faire participer les ambassadeurs du recyclage à la préparation des récipients en vue de leur recyclage et au nettoyage régulier des bacs.

Les récipients à boisson consignés qui auront été recueillis devront également être rapportés à un centre de remboursement participant. Pour aider votre école à gérer la logistique du transport des récipients à boisson consignés vers un centre de remboursement, Encorp dispose de fonds qui vous seront versés chaque automne et hiver.

6. ENCORP ASSURE UN SUIVI DES QUANTITÉS RECYCLÉES PAR CHAQUE ÉCOLE

Grâce au compte commercial de votre école, Encorp pourra assurer un suivi du nombre de récipients à boisson recyclés. L'information en question lui permettra :

- de fournir des mises à jour régulières sur les quantités recyclées par les écoles;
- de récompenser, en fin d'année scolaire, les écoles qui se seront démarquées;

- de calculer le montant total des remboursements que reçoivent les écoles pour les récipients à boisson consignés retournés. Notez qu'en vertu des changements apportés au Programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick qui entreront en vigueur le 1er avril 2024, la consigne sur les récipients à boisson sera désormais remboursée dans son intégralité plutôt qu'à moitié, comme c'est actuellement le cas. En guise de bonus spécial, Encorp permettra aux 50 premières écoles qui s'inscriront au programme de profiter en primeur d'un remboursement intégral, en leur versant une somme équivalant aux fonds qu'elles auront amassés grâce au recyclage des récipients à boisson entre le 1er septembre 2023 et le 31 mars 2024. Pour ce faire, Encorp comptabilisera le montant total des fonds amassés par votre école depuis le début du programme scolaire jusqu'au 31 mars 2024, puis remettra à l'école un chèque du montant correspondant.

7. VOTRE ÉCOLE PEUT PARTICIPER AU CONCOURS DE MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC SUR LE RECYCLAGE D'ENCORP

Encorp organisera cette année un concours de messages d'intérêt public sur le recyclage. Toutes les classes des écoles qui prennent part au programme peuvent y participer. Les classes intéressées doivent présenter un message d'intérêt public sur le recyclage des récipients à boisson consignés au Nouveau-Brunswick. Il peut s'agir d'une vidéo, d'un résumé graphique, d'une affiche ou de tout autre élément que votre classe souhaiterait créer en lien avec le recyclage des récipients à boisson consignés. Pour participer au concours, votre école doit publier le message en question sur un de ses comptes de médias sociaux. Un lien vers le message ainsi que les coordonnées de l'école et de la classe doivent ensuite être envoyés à Encorp au moyen d'un formulaire de soumission en ligne sur le site Web d'Encorp.

Il y aura trois prix à gagner dans le cadre de ce concours : un sera décerné à une classe de la maternelle à la cinquième année, un à une classe de la sixième à la huitième année et un à une classe de la neuvième à la douzième année.

De plus amples renseignements au sujet du concours seront communiqués en janvier 2024.

8. ENCORP DONNE AUX ÉCOLES DES PRIX ET DES RÉCOMPENSES

Les gagnants du concours de messages d'intérêt public sur le recyclage seront annoncés avant la fin de l'année scolaire, et Encorp leur remettra leur prix. Encorp comptabilisera également le nombre de récipients à boisson consignés recyclés par chaque école et décernera une récompense aux cinq écoles les plus méritantes. Enfin, un don sera attribué à une école sélectionnée au hasard dans le cadre du programme.